

Garanties

Régime  
SpécialVos prestations  
2012

( sécurité sociale + mutuelle )

Consultations et visites de médecins généralistes → de médecins spécialistes →	100% 160% 160%
Analyses, électro-radio, chirurgie, soins infirmiers, orthoptie, orthophonie, kinésithérapeutes, soins externes ou ambulatoires	
Podologie	Forfait 25 € / an
Ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs, Micro-kinésie, diététiciens, médecines douces...	50 % dépense ( max. 130.00 € / an )
Pharmacie remboursée par S.S. → Médicaments à 65% (vignettes blanches) → Médicaments dits « de confort » (vignettes bleues à 30%) Accessoires non remboursés par la S.S. (en rapport avec une a.l.d. et suivant liste établie)	100% 100% 50 % dépense ( max. 200.00 € / an )
Vaccins → anti-grippe sur présentation de factures → Otite, méningite, hépatite A, gastro-entérite	Frais réels 50 % dépense ( max. 200.00 € / an )
Densitométrie osseuse → remboursée par la S.S. → non remboursée par la S.S.	100% EXAMEN : 50 % dépense ( max. 80.00 € / an ) TRAITEMENT : 30% dépense (suivant liste)
Patch Anti-tabac sur présentation de factures	Frais réels ( max. 200.00 € / an )
Pilule contraceptive non remboursée par la S.S.	50% dépense ( max. 200.00 € / an )
Forfait dermatologie produits non remboursés par la sécurité sociale sur prescription médicale + factures	50% dépense ( max. 200.00 € / an )
Optique médicale → Lunettes acceptées S.S.  → Lentilles acceptées ou refusées ( y compris 50% sur forfait d'adaptation ) → Chirurgie correctrice de l'œil (presbytie, astigmatisme, hypermétropie, myopie)	monture : 80% de la dépense ( max. 170.00 € / an ) verres : 20 fois le rembt. de la sécurité sociale (1)  Forfait de 260.00 € / an  Forfait de 400.00 € par œil / par an
Transport	160%
Petit Appareillage Prothèse Orthopédique, ceintures, prothèse mammaire, prothèse capillaire, etc... Bas à varices Grand appareillage (fauteuil roulant, etc...)	300% 300% ( max. 250.00€ / an ) Secours suivant devis et après accord du C.A.
Acoustique appareillages auditifs	Forfait 1 oreille = 500.00 € / an Forfait 2 oreilles = 1 000.00 € / an
Réparations d'appareils, complément sur les piles	300%
Hospitalisation (médicale ou chirurgicale) Séjour Franchise sur les actes dits « lourds » (18 euros) Forfait journalier médecine / chirurgie Forfait journalier psychiatrie Dépassement d'honoraires Chambre particulière	100% Frais réels Frais réels (2) 90 jours / an 200% ( max. 800.00 € / an ) 63.00 € / jour ( max. 2 500.00 € / an )
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans )	63.00 € / jour ( max. 2 500.00 € / an )
Cures thermales (acceptées par S.S.)	Forfait pour une Personne à 65% : 335.00 € / an Forfait pour une Personne à 100% : 249.00 € / an Forfait pour un Couple à 65% : 580.00 € / an Forfait pour un Couple à 100% : 458.00 € / an Forfait pour un Couple 65% et 100% : 539.00 € / an
Soins dentaires remboursés à 70 % S.S. Actes préventifs scellement prophylactique de puits, sillons et fissures (pour enfants de moins de 14 ans )	160% 160%
Prothèses dentaires, Inlay-core, Onlay-core → Acceptées S.S. → Refusées S.S. ou Hors Nomenclature  → Implants dentaires	200% ( max. 1 300.00 € / an ) + Forfait 270.00 € 1 fois par an sur Hors Nomenclature  200.00 € par implant ( 2 implants max / an )
Orthodontie Correction des anomalies dentaires	600.00 € / an sur supplément après accord de la S.S. (calculé par SCP 45 ou SCP 90)

Votre service d'assistance 24h/24 et 7jours / 7 au 0 969 322 142